

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) / NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)

tenue le 28 octobre 2003 au 49, avenue Jackes, Toronto (Ontario)
à 8 h 30 HNE

Sont présents

M. Richard Dicerni	Président du conseil
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Ken Nash	Administrateur et vice-président
M. René Pageau	Administrateur

formant un quorum d'administrateurs de la Société conformément à l'article 8.8 du Règlement administratif,

et

M. David Crombie	Président du Conseil consultatif
M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

1. Ouverture de la réunion

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, le président ouvre la réunion à 8 h 30 HNE.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion du 28 octobre 2003 avec l'ajout d'un point, soit une mise à jour générale par le président du Comité de la vérification, des finances et du risque du conseil de la SGDN.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2003

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2003, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

4. Affaires issues des procès-verbaux

L'état des mesures découlant des réunions précédentes du conseil est passé en revue avec le conseil d'administration.

5. Rapport du président du Conseil consultatif

Le président du Conseil consultatif résume les faits saillants de la réunion du 23 septembre 2003 du Conseil. Il souligne que la SGDN a également tenu deux conférences téléphoniques avec le Conseil consultatif en octobre pour l'inviter à continuer de faire part de ses observations sur la version préliminaire du Document de discussion n° 1. Le président indique que les membres du Conseil consultatif, après examen et discussion, n'avaient rien à reprocher au document et estimaient qu'il s'agissait d'un excellent document de discussion.

6. Rapport du Comité de la vérification, des finances et du risque

M. Long, président du Comité de la vérification, des finances et du risque, fait un compte rendu de la première réunion du Comité, tenue le 15 octobre 2003. Il passe en revue les points de l'ordre du jour sur lesquels le Comité s'est penché, tout en soulignant quelques points qui seront portés à l'attention du conseil d'administration.

7. Mise à jour sur le budget 2003

La présidente fait le point sur les dépenses de 2003 en date du 30 septembre 2003 et sur les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année.

- Les prévisions de dépenses actuelles pour la SGDN sont inférieures au budget approuvé pour 2003.
- D'après les dernières prévisions, la SGDN estime que les dépenses totales prévues, soit 6,8 millions de dollars, seront inférieures d'environ 8 % au budget alloué pour l'exercice 2003.
- En se fondant sur les prévisions actuelles, la SGDN prévoit qu'il sera nécessaire, plus tard dans l'année, de demander au conseil d'autoriser l'utilisation d'une partie du budget 2003 qui n'a pas été affectée afin de la mettre à la disposition de la SGDN pour les éventualités. La présidente indique qu'elle sera en mesure, après l'examen des dépenses qui sera réalisé plus tard au cours de l'automne, de confirmer le montant pour éventualités dont la SGDN pourrait avoir besoin, le cas échéant, et qu'elle demandera au conseil d'autoriser. (*)

Le président invite les membres du conseil à discuter du budget 2003.

- Les membres s'informent de la nature des activités qui sont à la source des dépenses importantes prévues par la SGDN pour les trois derniers mois de 2003. La présidente indique que les dépenses à venir comprennent le paiement de factures se rapportant à un grand nombre d'ateliers et d'activités de mobilisation qui ont eu lieu au début de l'automne, les coûts associés à certains documents de référence commandés récemment par la SGDN et les travaux menés en vue des activités de mobilisation clés prévues en 2004.
- À la demande des membres du Comité de la vérification, des finances et du risque, la présidente énumère les éléments du budget 2003 à l'endroit desquels des précisions ont été apportées à la suite des discussions qui ont eu lieu sur une version préliminaire avec le Comité.

En passant le budget en revue, la présidente attire l'attention sur les dépenses importantes prévues en 2003 et 2004 relativement au lancement d'un nouveau projet de mobilisation avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP). Elle demande au conseil l'autorisation d'aller de l'avant avec ce projet, car ce sera une pièce maîtresse de la mobilisation du public en 2004. Après avoir discuté du projet, le conseil convient que cette initiative est un moyen novateur et approprié pour solliciter les commentaires du grand public, conformément aux responsabilités dont la SGDN doit s'acquitter dans ce domaine en vertu de la loi. Le président du conseil indique qu'il est d'accord avec le fait de traiter uniquement avec les RCRPP pour l'octroi de ce contrat compte tenu de l'expertise unique que cet organisme apporte au processus. La présidente fait part de son intention d'inviter les membres du Conseil consultatif à assister à une séance de discussion nationale pour leur permettre de prendre directement connaissance de la nature des commentaires soulevés.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que :

- Le conseil d'administration autorise la SGDN à retenir les services des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques pour concevoir et tenir des séances de discussion avec la population canadienne dans l'ensemble du pays en 2004, et en faire rapport.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Compte tenu de l'importance des RCRPP dans le plan d'activités et le budget 2004 de la SGDN, le président du conseil demande que la SGDN prenne les dispositions nécessaires pour que l'équipe de projet des RCRPP rencontre les membres du conseil afin de leur fournir de l'information détaillée sur le projet et sur la méthode qui sera appliquée pour les discussions nationales. (*)

8. Plan d'activités et budget 2004

Le président du conseil invite la présidente à passer en revue à l'intention du conseil chaque section du plan d'activités.

La présidente fait des commentaires préliminaires sur le plan d'activités :

- La SGDN prévoit de réaliser son étude en respectant le budget annuel de 8 millions de dollars prévu dans l'accord conclu entre les membres.
- De plus, à la suggestion du Comité de la vérification, des finances et du risque, la SGDN propose d'utiliser comme réserve pour éventualités la portion inutilisée du budget 2003; ces fonds seraient disponibles selon les besoins pour mener à bien des activités en 2004. Le montant de la portion inutilisée sera confirmé après l'examen des comptes à la fin de l'exercice. On prévoit qu'il sera de l'ordre de 568 000 \$.
- Les prévisions budgétaires pour 2004 s'inspirent des coûts des projets réalisés en 2003. La présidente souligne les changements principaux par rapport à 2003 pour chacune des grandes catégories de dépenses tout en faisant remarquer que la charge de travail en 2004 sera énorme et qu'elle comportera notamment :
 - des recherches et des analyses ciblées pour entreprendre l'évaluation des solutions de gestion;
 - deux séries de consultations sur les deux premiers documents de discussion.

La présidente énumère différentes composantes de la mobilisation proposées pour 2004, dont les activités suivantes :

- Discussions organisées avec l'aide des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques dans différentes régions du pays au 1^{er} trimestre 2004, suivies de la production d'un rapport et d'un document vidéo; il s'agit d'un outil clé pour solliciter les commentaires du public sur le Document de discussion n° 1 et obtenir des orientations pour élaborer le document de discussion suivant;
- Consultations avec les collectivités autochtones;
- Discussions dans les collectivités situées à proximité de réacteurs nucléaires, sur les conseils des collectivités des sites nucléaires;
- Discussions régionales;
- Rencontres bilatérales avec des groupes et particuliers intéressés;
- Information et échange de renseignements sur le site Web, y compris des discussions électroniques.

Globalement, ces activités visent à permettre à la SGDN de s'acquitter de ses obligations en vertu de la loi, à savoir tenir des consultations auprès du grand public, notamment les peuples autochtones, et à assurer une grande participation des collectivités des sites nucléaires et de beaucoup d'autres communautés d'intérêt importantes. La présidente fait remarquer qu'il faut conserver de la latitude dans le plan d'engagement pour pouvoir réagir de façon appropriée aux commentaires du public sur le Document de discussion n° 1.

La présidente mentionne quelques éléments de recherche et d'analyse clés proposés pour 2004 :

- Questions institutionnelles et de gouvernance – ces éléments nécessiteront un examen approfondi en 2004

- Création d'une équipe d'évaluation – afin de regrouper des spécialistes pour l'analyse des solutions de gestion, en s'inspirant des composantes de durabilité : expertise environnementale, sociale, éthique, financière et technique;
- Réunions d'un comité international d'experts pour examiner les travaux de la SGDN et formuler des recommandations.

Le président du conseil invite les membres à discuter du plan d'activités et du budget et à poser des questions :

- Les membres du Comité de la vérification, des finances et du risque disent vouloir s'assurer que la SGDN dispose des ressources nécessaires pour remplir son mandat dans les délais prévus par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Le conseil abonde dans le même sens et enjoint la présidente de les informer dans les plus brefs délais des contraintes qui pourraient survenir sur le plan des ressources au cours de l'étude. La présidente confirme que la SGDN est d'avis que le budget de 8 millions de dollars demandé pour 2004 suffira à la tâche, conjugué à la réserve pour éventualités demandée pour couvrir les dépenses supplémentaires imprévues.
- Après avoir discuté du plan d'activités, le conseil appuie la part considérable du budget (près de 50 %) affectée aux activités de mobilisation, compte tenu de l'importance accordée aux consultations dans le mandat confié à la SGDN par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.
- Le conseil se demande si l'affectation budgétaire prévue de 100 000 \$ suffira pour réaliser l'étude des considérations d'ordre environnemental des solutions de gestion en 2004. La présidente répond que l'examen des répercussions sur les écosystèmes se fera de différentes façons, à savoir des études ciblées, une revue des études antérieures et au moyen de diverses autres ressources et activités de recherche et d'évaluation prévues en 2004.
- Faisant remarquer l'importance que revêt une analyse économique et financière rigoureuse pour l'intégrité de l'étude de la SGDN, le conseil s'informe de l'étendue de l'analyse financière prévue dans le plan d'activités 2004.
 - La présidente énumère les éléments qui doivent faire l'objet d'une analyse financière tant dans le cadre de l'évaluation globale des différentes solutions que pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en ce qui concerne les estimations de coûts et les formules de financement connexes.
 - La présidente indique que la SGDN a l'intention de retenir les services de Charles River Associates pour obtenir des conseils d'expert en 2004 sur les aspects économiques de l'évaluation des méthodes de gestion. En soulignant l'importance de ce poste budgétaire, le président du conseil demande que la présidente expose à la prochaine réunion du conseil les motifs qui ont incité la SGDN à proposer Charles River comme sous-traitant pour ce travail.
- À la suite d'une question du conseil, la présidente décrit la nature de l'examen fait par la SGDN des questions non résolues soulevées précédemment par le Groupe d'examen scientifique de la Commission d'évaluation environnementale Seaborn.

- Le conseil s'informe du processus qu'adoptera la SGDN pour confirmer les méthodes techniques de stockage et d'évacuation qu'elle évaluera dans le cadre de son étude. La présidente indique que le Document de discussion n° 1, en tant que point de départ des consultations, énumérera un grand nombre de méthodes de gestion du combustible nucléaire irradié. On raccourcira ensuite la liste des méthodes techniques d'après les commentaires du public et d'après les résultats des recherches et des analyses de la SGDN. Le Document de discussion n° 2, que l'on prévoit de publier au milieu de 2004, comprendra des évaluations des trois méthodes énoncées dans la loi et de toute autre méthode ou combinaison de méthodes justifiant une étude plus approfondie, selon la SGDN.
- M. Pageau dépose une lettre auprès du conseil (une lettre adressée par M. Michel Rhéaume à M. René Pageau en date du 1^{er} octobre 2003) qui met en relief les préoccupations soulevées par les membres de la Table d'information et d'échange (TIE) d'Hydro-Québec. M. Pageau fait remarquer l'intérêt manifesté par la TIE à l'endroit des possibilités de recyclage du combustible nucléaire irradié. La présidente confirme que le public manifeste beaucoup d'intérêt pour ces options et précise que le retraitement, la séparation et la transmutation feront par conséquent l'objet d'une étude plus approfondie et qu'il en sera question dans le Document de discussion n° 2 qui sera publié en 2004.

Après avoir discuté du plan d'activités et du budget proposés par la présidente pour 2004, le conseil confirme son appui aux grandes orientations des travaux proposés pour 2004, y compris les éléments clés des activités de mobilisation.

Le conseil appuie le budget de 8 millions de dollars prévu pour l'exercice 2004 de même que les affectations budgétaires proposées pour les principales catégories de dépenses. Le conseil accepte de mettre à la disposition de la SGDN à titre de réserve pour éventualités en 2004 la portion inutilisée du budget 2003 de la Société. Il est convenu par conséquent que la SGDN conservera cette portion comme réserve pour éventualités pour 2004, plutôt que de la retourner aux sociétés membres au début de 2004.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que :

Le conseil d'administration de la SGDN approuve :

- 1) un budget de 8 millions de dollars pour la SGDN pour 2004;
- 2) l'accès à la portion inutilisée du budget 2003 pour répondre aux éventualités qui pourraient survenir en 2004.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil demande à la présidente de prévoir une séance d'information, à une réunion ultérieure du conseil, sur certaines activités de mobilisation dont il relève l'importance pour le mandat législatif de la SGDN et le budget 2004, à savoir (*) :

- La mobilisation des peuples autochtones prévue en 2004 – afin de tenir le conseil informé des moyens que compte prendre la SGDN pour s'acquitter de son mandat dans ce domaine et dire en quoi ces activités s'inscriront dans celles de Ressources naturelles Canada;
- Les modalités du projet des RCRPP;

- Les plans pour la tenue des discussions communautaires dans les collectivités des sites nucléaires.

Les membres du conseil discutent ensuite de questions de gouvernance et de diligence raisonnable.

- Le conseil demande à la présidente de la SGDN d'assurer le suivi des dépenses cumulatives associées aux grands projets au cours de la période de l'étude. (*)
- Les membres du Comité de la vérification, des finances et du risque passeront en revue les politiques clés telles que les politiques et méthodes d'approvisionnement. (*)
- Conformément aux lignes directrices établies par le conseil pour l'octroi des contrats relatifs aux gros projets, la présidente fait part de son intention de soumettre à une réunion ultérieure du conseil quelques gros contrats supplémentaires prévus pour 2004, y compris dans le domaine financier. (*)

9. Document de discussion n° 1

La présidente fait le point sur la production du Document de discussion n° 1 que la SGDN prévoit de publier à l'automne 2003.

Le président du conseil invite les membres à discuter de la version préliminaire du document, qui avait été transmise à l'avance au conseil.

- La présidente reconnaît la difficulté inhérente au fait de produire un document qui vise à mobiliser le grand public tout en tenant pleinement compte de la complexité de la question. Le conseil estime que la longueur du document préliminaire est pertinente si l'on veut assurer la transparence et couvrir les renseignements et faits historiques importants qui constitueront la base d'un dialogue éclairé.
- La présidente indique qu'un résumé sera produit.
- Les membres du conseil discutent de l'importance de bien indiquer dans les documents de discussion de la SGDN les données sur le nombre de grappes de combustible nucléaire irradié qu'il faudra gérer; ils s'engagent à communiquer à la présidente les noms des personnes-ressources dans leurs organismes respectifs qui pourront confirmer ces données. (*)
- La présidente et le président du Conseil consultatif informent le conseil de l'orientation générale des observations faites par les membres du Conseil consultatif au cours des conférences téléphoniques qui ont eu lieu à cette fin.

La présidente fait le point sur la nature du plan de communications qui est en cours d'élaboration pour appuyer la publication du Document de discussion n° 1 à l'automne 2003. Elle indique que la SGDN tiendra des séances d'information à l'intention des ministères publics et elle invite les membres du conseil à lui suggérer des noms de personnes-ressources au gouvernement en vue de séances d'information ultérieures.

10. Charte du Comité de la vérification, des finances et du risque

M. Long, président du Comité de la vérification, des finances et du risque, présente la charte préliminaire qu'il dépose aux fins d'examen et d'approbation par le conseil. Il indique que la charte a été élaborée pour servir de guide au Comité dans ses activités et

qu'elle témoigne de l'intérêt du Comité à assurer que la SGDN exerce une diligence raisonnable. Tout en reconnaissant que la charte est appelée à évoluer, les membres du conseil appuient l'adoption de la version préliminaire déposée, sous réserve d'une modification ayant pour but de préciser le rôle du Comité dans l'examen des états financiers trimestriels de la SGDN avant leur présentation au conseil.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que :

Le conseil d'administration de la SGDN approuve la charte déposée par le Comité de la vérification, des finances et du risque sous réserve de la modification proposée.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Le président du Comité et la présidente s'engagent à déterminer des éléments que le Comité examinera à court terme, y compris des politiques d'approvisionnement appropriées. (*)

11. Loi sur les déchets de combustible nucléaire

La présidente communique, aux fins d'information, une question issue de l'examen de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* fait par la SGDN. Plus précisément, la présidente informe le conseil de l'existence d'un point ambigu au sujet de la nature des obligations de la SGDN en ce qui a trait à l'identification des régions économiques retenues pour la mise en œuvre de chaque solution de gestion proposée, et de l'intérêt de la Société à obtenir des précisions sur cet article.

Autres affaires

- Le président du conseil demande que la SGDN prévoie de réunir les membres du conseil pour faire le point à leur intention sur le plan de travail dans les domaines d'intérêt définis par le conseil et sur la nature des réactions initiales du public au Document de discussion n° 1. À la suggestion du président du Conseil consultatif et du président du conseil, on demande à la secrétaire générale de prévoir au calendrier une réunion conjointe des deux conseils à cette fin. (*)
- La réunion conjointe remplacerait la réunion du Conseil consultatif qui était prévue initialement le 27 novembre 2003.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 12 h 30 HNE.

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.

Secrétaire générale
Le 26 février 2004